

N° 759
13 FÉVRIER
2016

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO LE SYNDICALISTE DU COIN



Quand le ministre de l'Agriculture, qui plus est, porte-parole du gouvernement, vexé d'avoir été ignoré dans un reportage sur les manifestations agricoles, s'emporte dans les couloirs d'une chaîne d'information en continu, en déclarant « je ne suis pas le

syndicaliste du coin, je ne suis pas n'importe quoi », on comprend la valeur que le pouvoir accorde au dialogue social. On mesure toute la suffisance et la morgue d'élus pourtant redevables de leur mandat à des citoyen-ne-s qu'ils considèrent aussi, sans doute, comme des « n'importe quoi ».

Ce n'est pas vraiment une surprise pour les personnels des collèges qui, depuis plus de huit mois, font face au

mépris, à peine voilé derrière l'éternel sourire de leur ministre de tutelle.

Passer des heures à dissenter sur les antennes et dans les colonnes des journaux sur le « complotisme », « l'École face aux religions », « l'année de La Marseillaise » et j'en passe, ne fait pas une politique éducative. Tout juste une vitrine qui égare l'opinion et masque les réalités d'un second degré qui n'en peut plus d'être traité depuis des décennies comme le maillon faible.

Pourtant, le maillon faible de notre société, n'est-ce pas plutôt celles et ceux qui confondent pouvoir exécutif et besoin personnel de puissance, en oubliant que, sans « les n'importe quoi », ils ne sont rien... ou si peu ?

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

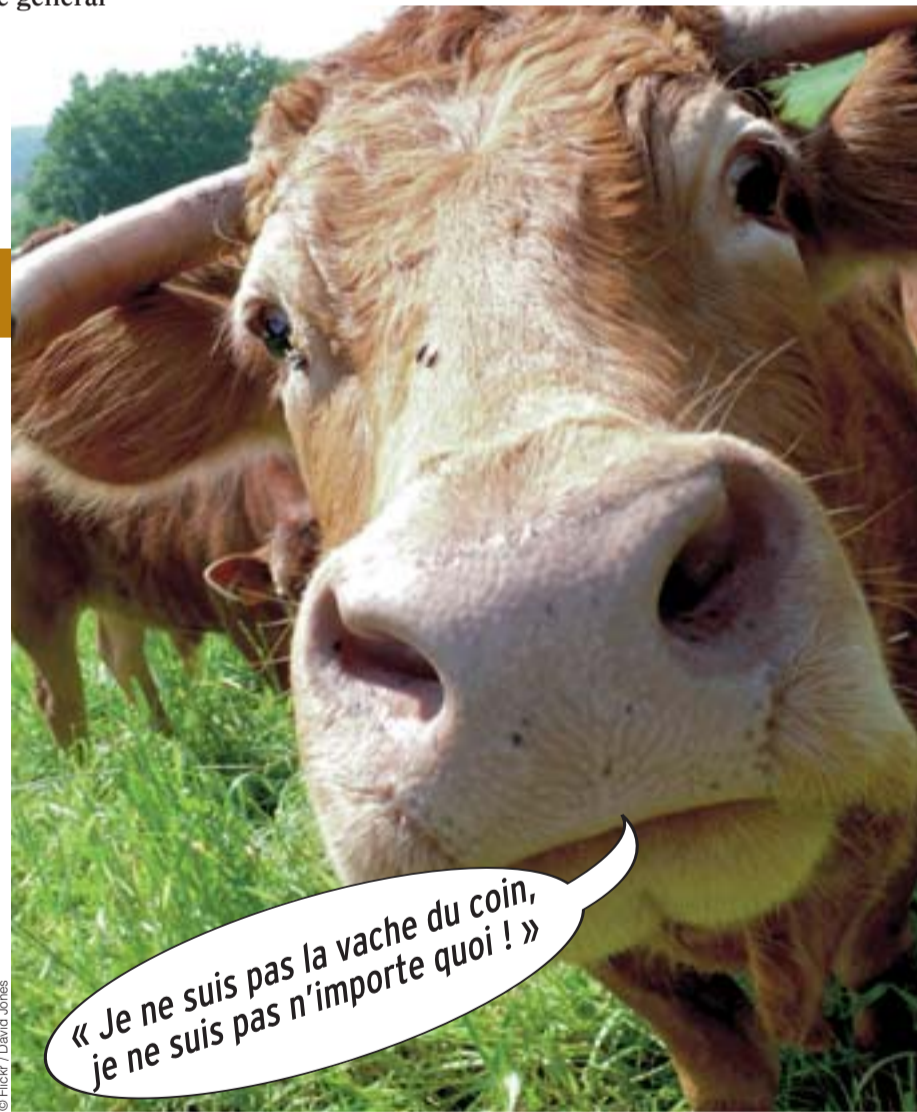
URGENCE SOCIALE OU SÉCURITAIRE QUESTION DE PRIORITÉ

Une société fracturée, des inégalités qui explosent, 700 000 chômeurs de plus depuis le début du quinquennat... On pouvait penser que ces dossiers devraient occuper la première place dans les priorités gouvernementales.

Or, le débat se focalise sur le projet de révision de la Constitution, sur l'inscription en son sein de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité. Ces articles, qui ont suscité des tensions au sein de la majorité comme de la droite, ont été votés à l'Assemblée nationale, mais doivent désormais subir l'épreuve du passage au Sénat avant présentation au Congrès. Il est probable que le texte ne recueillera pas la majorité nécessaire à une révision constitutionnelle, mais il aura pour effet de faire passer les questions sécuritaires au premier plan au détriment de l'emploi et des salaires. La recomposition libérale et autoritaire de notre société à laquelle s'active notre gouvernement continue. Des dossiers explosifs s'annoncent : la renégociation des règles d'assurance-chômage, la réforme du code du travail, les négociations salariales dans la Fonction publique.

La FSU et le SNES ne cessent de marteler leur revendication sur le point d'indice, gelé depuis 2010, entraînant une baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires, d'autant qu'augmentent les cotisations. Le message adressé à Marylise Lebranchu lors du congrès de la FSU est clair : les personnels ne se contenteront pas d'une augmentation symbolique. Ils exigent de voir reconnus le rôle des agents publics, leur engagement au service de tous, la faiblesse des rémunérations. Après une campagne de sensibilisation sur les questions salariales, après la journée de mobilisation du 26 janvier, la FSU a plaidé dans la réunion des fédéra-

Suite page 2 >>>



« Je ne suis pas la vache du coin, je ne suis pas n'importe quoi ! »

26 JANVIER

Mobilisation réussie

On a dû en faire, une tête, rue de Grenelle, à l'annonce des chiffres réels de grévistes... Ce sont bel et bien 50 % des enseignants de collège qui étaient en grève le 26 ! Nous nous accordons en revanche avec le ministère sur deux points : la mobilisation contre collège2016 a vécu un rebond significatif, puisque les chiffres du 26 janvier sont comparables à ceux de la grève du 19 mai dernier et sont donc supérieurs à ceux de juin et d'octobre 2015. Par ailleurs, le taux de grévistes a augmenté sensiblement en lycée, signe que le travail de persuasion du SNES-FSU, pour qui le destin de la réforme Chatel est intimement lié à celui de décret Vallaud-Belkacem, commence à payer. La mobilisation doit continuer à enfler ce printemps. La victoire est à notre portée !

LA FSU EN CONGRES

Résolument tourné vers l'avenir

La FSU tenait au Mans du 1^{er} au 5 février son congrès national qui a reconduit Bernadette Groison au poste de secrétaire générale pour un troisième et dernier mandat. 750 délégués représentant les syndicats nationaux, les sections départementales de la FSU, ainsi que ses courants de pensée, ont débattu pour établir les textes à même d'orienter l'action de la fédération dans les trois années à venir, période où le rôle des organisations syndicales porteuses de revendications frontalement opposées à l'austérité et à toute dérive sécuritaire sera déterminant. À ce titre, la FSU a tenu à rappeler solennellement qu'elle était prête à prendre toute sa part à la nécessaire recomposition du paysage syndical hexagonal.





»»» Suite de la page 1

URGENCE SOCIALE OU SÉCURITAIRE QUESTION DE PRIORITÉ

tions de fonctionnaires du 10 février pour une action d'ampleur dans la deuxième quinzaine de mars si les propositions faites par le gouvernement s'avéraient très en deçà des attentes des personnels.

Dégel du point d'indice, ouverture de discussions sur les carrières dans le cadre du protocole PPCR : telles sont les exigences que le SNES-FSU exprimera dans les discussions comme dans les mobilisations. La crise de recrutement dans le second degré s'explique en partie par la faiblesse des salaires. Cette situation ne peut perdurer.

Une nouvelle réunion des fédérations de fonctionnaires aura lieu jeudi prochain. À cette occasion seront précisées les modalités d'intervention des personnels sur les négociations salariales.

Le SNES-FSU veillera à ce que les questions du second degré et la mobilisation contre la réforme du collège soient bien articulées avec l'action Fonction publique. La détermination à obtenir l'abrogation de la réforme « collège 2016 » reste en effet, après le 26 janvier, plus que jamais d'actualité.

■ **Frédérique Rolet**

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ LE COMBLE DE L'HYPOCRISIE

Ce projet de loi a suscité les levées de boucliers d'une large partie de la société civile attachée au principe d'égalité entre les citoyen-nes au sein de la République.



ce qu'elle est : inutile parce qu'elle n'offrira aucune protection contre des fanatiques, et dangereuse parce qu'elle risquera de provoquer un sentiment de stigmatisation de la part de français-es d'origine étrangère déjà en mal de reconnaissance et d'intégration.

DES LOGIQUES POLITIENNES

On peut s'interroger quant aux buts poursuivis par le gouvernement, qui semble obéir à des logiques politiciennes, donnant des gages à la droite et à l'extrême-droite plutôt qu'à la gauche à l'horizon de 2017. Cela ne peut qu'encourager des réactions xénophobes et racistes déjà en constante augmentation sans pour autant assurer le légitime besoin de sécurité de citoyens inquiets qui ont besoin d'une autre réponse politique que l'abdication des principes démocratiques et républicains pour assurer leur protection. Rassembler tous les citoyen-nes autour d'un réel projet politique porteur d'espoir, faire vivre l'égalité et la démocratie sur tous les

plans sont les meilleures armes contre l'obscurantisme, bien plus que l'entêtement stérile et le rejet de l'autre. ■ **Aurélia Sarrasin**

En Suède : la déchéance rejetée

Au moment même où les députés français approuvaient le projet d'inscription de la déchéance de nationalité dans la Constitution, leurs homologues suédois viennent de rejeter un texte qui prévoyait une mesure similaire. Seuls les 45 députés du parti d'extrême droite représenté au Parlement, qui avaient proposé cette mesure, ont voté pour. Les autres députés ont tous voté contre (236 voix) ou se sont abstenus (les 16 députés du Parti de gauche).

De nombreuses associations, à l'instar de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et de SOS Racisme, ont alerté l'opinion. On a également constaté une opposition au sein même du gouvernement et dans la majorité, jusqu'à provoquer la démission de la ministre de la Justice.

MESURE INAPPLICABLE

Mis en difficulté, le gouvernement a donc choisi une porte de sortie bien hypocrite : la déchéance pour tous. Fallacieusement présentée comme égalitaire, cette mesure ne pourra en tout état de cause pas être appliquée aux « mononationaux » du fait de la notion d'apatridie, interdite à juste titre par plusieurs conventions internationales. Elle se révélera donc pour

SPÉCIALITÉS EN STI2D UNE FUITE EN AVANT VERS LA SUPPRESSION

Malgré la réforme, et comme le SNES-FSU l'avait prévu, les séries technologiques industrielles sont en difficulté, en particulier en termes d'attractivité. Les IPR de STI jouent les apprentis sorciers : supprimer (ou réduire) les spécialités en classes de Première !

Dans certaines académies les IPR de STI cherchent à imposer un « sas » d'orientation en première STI2D ; les élèves ne choisiraient plus leur spécialité en Seconde, ils découvrirait les différentes spécialités au premier trimestre par période de trois semaines avec des micro-projets. À l'issue de la période, ils choisiraient définitivement. L'objectif affiché serait de rééquilibrer les choix de spécialités, en particulier, de défendre la spécialité Énergies et Environnement.

ENQUÊTE DU SNES-FSU

De l'aveu même du secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, où cette expérimentation serait prévue à la prochaine rentrée, « La série STI2D n'a pas été renforcée par la réforme, les effectifs n'augmentent pas. Il s'agit donc de travailler sur l'orientation des élèves en partant du principe que la spécialisation dès la Première est un obstacle à l'orientation en STI2D ». Ainsi on s'orienterait vers un affaiblissement des enseignements de spécialité et de fait un renforcement de l'enseignement transversal. L'exact contraire de ce que les enseignants souhaitent. L'enquête menée par le SNES-FSU auprès des profs de STI a clairement montré que, s'ils jugeaient que les enseignements de spécialité pouvaient donner du sens aux formations, les contenus de l'enseignement transversal devraient être complètement revus (voir enquête sur le site du SNES-FSU).

PAS DE PREMIÈRE COMMUNE

Le SNES-FSU estime que tout ce qui irait vers une première commune en STI2D doit être combattu. Il ne faut pas perdre de vue les dégâts que fait la Première commune en STMG, en termes d'attractivité, de sens de la formation et de conditions d'enseignement pour les collègues. Le SNES-FSU demande aux établissements et aux sections académiques de le tenir informé de



toutes les expérimentations de ce type qui pourraient s'étendre. Il nous faudra être en capacité de réagir très vite, si nous voulons éviter que ces initiatives sonnent le glas des séries technologiques industrielles.

■ **Thierry Reygades**

Réforme dans la série BTS industriels

Les projets de réforme d'une série de BTS, dont ceux de la métallurgie, ont été présentés au dernier Conseil supérieur de l'Éducation. Ces référentiels, qui doivent être publiés dans les semaines à venir, devraient être mis en application à la rentrée 2016. Le SNES-FSU, tout en se félicitant que la diversité des formations ait été conservée, s'est exprimé de façon critique sur les contenus de programmes, le développement du CCF, et la mise en application rapide. Ces projets de réforme ont été publiés sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/Projets-de-referentiels-de-BTS-presentes-au-CSE-du-21-01-2016.html.

Manifestations xénophobes

Le mouvement raciste et xénophobe Pegida qui est né en Allemagne a appelé le samedi 6 février à des manifestations partout en Europe et notamment à Calais. Cette manifestation a été interdite mais cela n'a pas empêché une centaine d'agitateurs fascistes de se rassembler pour exprimer leur haine de tous ceux qui ne leur ressemblent pas ou ne pensent pas comme eux. Une vingtaine de personnes ont été interpellées, dont un général en retraite. Ce type d'événements a trop tendance à se banaliser.

Harcèlement dans les transports

Le 1^{er} décembre dernier l'Assemblée nationale adoptait un amendement renforçant la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports, mal endémique des métros et autres bus. Cette mesure devait « faire date » ! Las, ne voici pas que les sénateurs viennent, le 2 février, de supprimer cet amendement ?! Il faut pourtant bien que soit inscrite dans le marbre républicain l'illégalité des mains baladeuses... Non, le harcèlement sexiste n'a pas disparu, oui, il doit être condamné !

Le 1^{er} septembre

La rentrée 2016 aura officiellement lieu le jeudi 1^{er} septembre pour les élèves. Celle des enseignants s'effectuera le 31 août !

Réforme de la série Hôtellerie

Les programmes de Première et Terminale de la nouvelle série Hôtellerie, Sciences et Technologie et l'Hôtellerie et de la Restauration ont été présentés en CSE. Les contenus de formation semblent satisfaisants pour les collègues, mais le ministère n'a toujours pas livré les conditions de certification. L'application est prévue dès la prochaine rentrée en classe de Première. Projets disponibles sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/CSE-du-21-01-2016-projets-de-programmes-du-cycle-terminal-de-STHR.html

« La pureté est l'inversion maligne de l'innocence » MICHEL TOURNIER

RÉFORME DU COLLÈGE POUR SUIVRE L'ACTION

Après la réussite de la grève nationale du 26 janvier, l'action contre Collège2016 se poursuit dans les établissements et les académies, avant un nouveau rendez-vous national courant mars.

Du lest a été lâché sur les bilangues, et les dotations horaires globales des collèges ont été préservées voire abondées, cela dans beaucoup d'académies. Cet effort de circonstance, payé par les lycées, ne doit pas inciter à relâcher la mobilisation pour obtenir l'abrogation des textes. Avec l'intersyndicale du second degré, le SNES-FSU propose aux établissements de systématiser les demandes d'audiences après des rectorats.

NON-RÉPONSE

Il s'agit de faire entendre que la réforme ne répond pas aux difficultés actuelles, mais qu'elle en ajoute d'autres, tant au plan national (inégalités entre collèges, diminution des horaires disciplinaires...) que local (suppressions des options, fermetures de postes ou mise en complément de service, désorganisation liée à l'AP et aux EPI, etc.). Il est important d'annoncer cette démarche dans les CA et d'y associer tant que faire se peut les parents d'élèves.

Faire barrage à la réforme continue de passer par le refus de tenir compte de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires dans la répartition des DHG. En ce qui concerne les nouveaux programmes, il faut attendre que leurs compléments soient connus, après les congés de printemps, pour pouvoir travailler leur mise en place, avant de se préoccuper d'éventuels EPI.

ACTIONS EN MARS

L'intersyndicale du second degré se réunira le 23 février. Le SNES-FSU n'entend pas pour l'instant s'associer à la demande de boycott des examens formulée par certaines organisations : il sera toujours temps d'appeler en juin si le mouvement y conduit. Il y défendra sa proposition de manifestations régionales un samedi de mars, permettant la présence des parents, et pouvant déboucher la semaine suivante sur des formes de blocage du fonctionnement des établissements. Ces actions seront



© Daniel Maunoury

à articuler au mouvement Fonction publique sur les salaires. Les recteurs jouent les pompiers pour les langues vivantes, les formateurs commencent à changer le ton des formations et se centrent sur la question des programmes. Ces fissures dans le dispositif piloté du sommet sont à mettre au crédit de notre mobilisation.

Continuons dans cette direction. Répandons nos petits grains de sable... La lutte se joue à tous les niveaux, et elle porte déjà ses premiers fruits.

■ Valérie Sipahimalani

Matériel en ligne : www.snes.edu/Adresse-intersyndicale-aux-personnels.html

FÉDÉRATION DE PARENTS D'ÉLÈVES QUEL POSITIONNEMENT ?

Si la FCPE (43 % de représentativité dans le second degré aux dernières élections) s'est félicitée de la réforme du collège, la PEEP (9,5 %) s'est montrée plus prudente, ne se disant « pas convaincue » par Collège2016.



© Fichier / Raitel Lopez

gnement personnalisé, langues vivantes, rythmes, autonomie... La fédération propose même un mode d'emploi de la réforme à destination des parents. Le bateau tangué pourtant, puisque plusieurs conseils départementaux sont loin de partager « l'enthousiasme » de la direction nationale. À l'appel des FCPE 13 et 76, seize sections départementales relaient une pétition pour « suspendre la réforme du collège ». Elles reprochent à la réforme son flou dans les dispositifs pédagogiques, le manque de formation et de moyens afférents.

CONVAINCRE LES PARENTS

Dans les collèges, la lutte contre la réforme 2016 passe par un travail d'explicitation auprès des parents, pour déconstruire l'enrobage médiatique et montrer que notre refus se fonde aussi sur les intérêts de nos élèves. Il s'agit bien de leur montrer que cette réforme ne résoudra aucun des problèmes que rencontre le collège et n'apportera rien dans la lutte contre les inégalités : l'accompagnement n'aura de personnalisé que le nom, l'aspect pratique des enseignements interdisciplinaires est contre-productif, mettre en application tous les niveaux du collège à la même rentrée va mettre les élèves en difficulté par absence de continuité. Convaincre majoritairement les parents est l'une des clés pour gagner contre Collège2016.

■ V. S.

Sources : fcpe.asso.fr, peep.asso.fr

Pour la PEEP, « le collège doit individualiser le parcours scolaire en fonction des besoins des élèves ». La fédération a consulté ses adhérents sur la réforme. Il en résulte que si l'accompagnement personnalisé est apprécié, les EPI laissent perplexes, et il y a désaccord sur la suppression des bilangues, des classes euros, et la mise en péril de l'enseignement des langues anciennes. La fédération « appelle tous ses responsables à participer aux discussions au sein des établissements ».

DES SECTIONS OPPOSÉES

La FCPE nationale soutient sans réserve la réforme, dans laquelle elle voit des « avancées souhaitées et obtenues par la FCPE » : liaison école-collège, interdisciplinarité, accompa-

STRATÉGIE LANGUES VIVANTES UN MENSONGE KOLOSSAL

Un sujet fait l'actualité ? Il est aussitôt récupéré pour nourrir la cellule de communication de la ministre. Les langues vivantes n'ont pas échappé à cette instrumentalisation : dans un contexte plus que difficile, le ministère s'est accordé un satisfecit totalement inapproprié.

Cent soixante-neuf collèges offriraient une bilangue anglais-allemand dans l'académie de Nancy-Metz selon le ministère ? 132 selon les chiffres académiques... La gestion de la carte des langues vivantes a été abandonnée aux recteurs, il y règne la plus grande opacité, au détriment de la cohérence et de la diversité de l'offre linguistique. 54 heures de LV1 en plus pour les élèves à la rentrée prochaine ? Par son introduction au CP, niveau pour lequel cet apprentissage sera certainement une priorité... Une inévitable semaine des langues vivantes, dont la première édition se tiendra en mai prochain, devra « permettre de développer des projets inter-langues, inter-degrés, interdisciplinaires »... Le tout à grand renfort de ressources numériques diverses, tant pour la formation des personnels que des élèves, incités à travailler les langues et à faire preuve de « mobilité internationale » en vertu de leur « employabilité ».

vivent des conditions d'enseignement dégradées, à l'image de celles des autres disciplines. Il est grand temps de traiter le dossier des langues vivantes avec sérieux, en collège comme en lycée.

■ V. S.

UNE VITRINE QUI NE TROMPE PERSONNE

Le ministère se décrédibilise toujours plus auprès des personnels à tenir de tels discours alors qu'ils



© Figures Ambigües

LE 26 JANVIER, LES ACADÉMIES SE SONT MOBILISÉES

Périgueux



Plus de 200 enseignants ont manifesté devant l'inspection d'académie à Périgueux. Des cartons rouges déposés devant la permanence du député PS de la Dordogne. Ils étaient près de 500 à manifester dans les rues de Périgueux.

© DR

Bretagne

Dans l'académie de Rennes, plus de 60 % des enseignants des collèges publics ont fait une fois de plus le choix de perdre toute une journée de salaire pour s'opposer à la réforme du collège : 22 enseignants en grève sur 32 attendus à 8 heures devant leurs élèves au collège de Lesneven (29) soit 68,7 % de grévistes, 49 % au collège Mescoat de Landerneau (29), 84,2 % au collège de Plouneour-Menez (29), 100 % aux collèges de St-Martin-des-Champs (29), de Huelgoat (29) et de Liffré (35), 67,8 % au collège Kerentrech à Lorient (56), 89,7 % au collège Kerhallet à Brest (29), 68,8 % au collège du Querpon à Maure-de-Bretagne (35)... Après les formations à la réforme aux contenus pauvres, les annonces hasardeuses de la ministre sur le maintien de 70 % des classes bilangues allemand ont suscité la colère en Bretagne. En effet, seules 25 % de ces classes sont maintenues (30 classes sur les 112 actuelles).

Marseille

La mobilisation s'est amplifiée avec un taux de grévistes en collège de 62 % (52 % le 19 mai 2015), de 34 % (31 % selon le rectorat). L'intersyndicale annonce sa détermination à poursuivre jusqu'à l'abrogation de la réforme, et appelait à se réunir dans chaque établissement pour décider collectivement des formes de prolongation.

Poitiers



© DR

Lyon

Plus de 50 % de grévistes en collège avec des taux record dans l'Ain (63 % de grévistes dans les collèges et de nombreux établissements entre 80 et 100 % de grévistes) et des taux non négligeables en lycée (autour de 20 %), le cortège second degré était coloré à Lyon.



© DR

« La vie rétrécit ou s'étend proportionnellement à notre courage » ANAÏS NIN

RENTREE 2016

LA REPUBLIQUE FAÇON PUZZLE

Les conseils d'administration se réunissent en ce moment dans les établissements pour décider des structures et de l'emploi de la dotation horaire de la rentrée prochaine.

Deux caractéristiques à cette préparation : les critères de répartition des moyens entre établissements sont très différents d'une académie à l'autre ; le « management » par les chefs d'établissement nous ramène cinq ans en arrière, au moment de la mise en place de la réforme des lycées.

Confrontés à la réalité de moyens insuffisants pour afficher une réforme des collèges qui ne dégrade pas la situation et doter les lycées à la hauteur de l'afflux des nouveaux élèves attendus, les recteurs font leurs choix... et pas toujours dans la plus grande transparence.

MOYENS

Exemples : ici ils décident de maintenir les classes bilingues par une dotation spécifique, là de laisser les établissements libres de les financer sur les heures de marge, ailleurs... de les interdire. Ici les collèges REP+ découvrent des dotations qui ne leur permettent pas de maintenir les dispositifs mis en place depuis des années, là les dotations les permettent mais celles attribuées aux lycées conduisent à supprimer des options. Par-

tout les effectifs de classe sont prévus à la hausse. L'autonomie des établissements, tant vantée par les thuriféraires de la réforme du lycée en son temps, du collège aujourd'hui, n'est comprise par l'avant-garde managériale que comme un blanc-seing pour s'affranchir de tout cadre réglementaire.

QUAND AUTONOMIE RIME AVEC AUTOCRATIE

Florilège : CA qui se tiennent sans documents préparatoires, refus de mettre aux voix des amendements ou contre-propositions à la répartition proposée, voire de les soumettre à discussion, non mise au vote de la répartition des moyens ou report aux calendes grecques de l'examen d'une partie de la dotation au motif d'EPI à construire... toutes choses contraires aux prérogatives du conseil d'administration et à son autonomie ! En effet, le code de l'éducation énonce que le chef d'établissement soumet au vote du CA un projet de répartition de la dotation horaire. Des amendements à ce projet peuvent être proposés et doivent alors être soumis au vote de la même



manière, ce qu'indique une note interne de la DGESCO⁽¹⁾ à l'attention des chefs d'établissement. Cela revient bien à proposer un projet alternatif, n'en déplaise aux auteurs de cette note. Le SNES-FSU intervient à tous les niveaux pour que cessent ces pratiques autocratiques et que les droits des élus, la parole des personnels et des usagers soient respectés. Il appelle tous les collègues à faire entendre leur voix par tous les

moyens, à chercher le soutien des parents et à soutenir les interventions au CA. C'est aussi l'occasion d'expliquer encore aux parents et aux élus les raisons de notre refus de la réforme du collège, et de rappeler le bilan négatif de la réforme du lycée. ■ Fabienne Bellin

(1) Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ AIDER LES AGENTS PUBLICS

La Mutualité Fonction publique a lancé, avec l'appui des huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, une campagne nationale de sensibilisation sur le devenir de la protection sociale complémentaire des agents publics.

Intitulée « 24 semaines pour une protection sociale solidaire des fonctionnaires », la campagne vise à sensibiliser les agents, les employeurs et les décideurs publics mais aussi des parlementaires. La plaquette qui sera distribuée tout au long du premier semestre 2016 rappelle notamment que l'État accorde moins de 6 € par an à la moitié des agents publics pour l'accès à une complémentaire santé alors qu'il accorde 151 € par an et par salarié dans le privé.

DE LOURDES INCERTITUDES

Informée de la démarche, la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu a rappelé son soutien au modèle solidaire santé/prévoyance porté par les mutuelles professionnelles des fonctionnaires.

Or, de lourdes incertitudes continuent de peser sur ce modèle « précieux » qu'elle prétend défendre. C'est pourquoi les huit organisations syndicales lui ont adressé un courrier commun pour réitérer leur demande d'audience – déjà formulée le 12 octobre mais restée sans réponse

– et pour demander l'ouverture de négociations sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires et son inscription à l'agenda social 2016.

La généralisation des complémentaires santé permet à la Sécurité sociale de se désengager encore plus et au marché de se développer. Les mutuelles sont déjà prises dans la tourmente de ce marché fortement concurrentiel qui profite largement aux assureurs privés. Pour survivre, elles cherchent à se rapprocher entre elles, à fusionner mais elles diversifient aussi leurs offres en fonction des caractéristiques de leurs adhérents, notamment de leur âge. Elles s'éloignent, ce faisant, des principes mutualistes de solidarité intergénérationnelle.

Exiger une aide significative des employeurs publics pour favoriser l'accès de leurs agents à une complémentaire santé ne doit pas pour autant occulter la nécessité de reconquérir une assurance maladie obligatoire de haut niveau.

Pour regagner de la solidarité là où la concurrence la fait reculer. ■ Monique Daune



FONCTION PUBLIQUE LES FONCTIONNAIRES NE SE PAIENT PAS DE SYMBOLES !

Après la journée de mobilisation du 26 janvier, le prochain rendez-vous salarial pour l'ensemble de la Fonction publique se tiendra fin février.

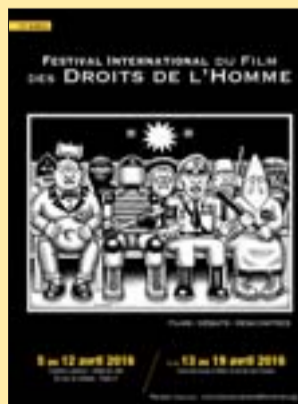
Défendre les traitements des fonctionnaires oblige à s'intéresser à la grille qui fixe l'indice dévolu par chacun-e en référence à l'échelle indiciaire de son corps, ou à l'indice qu'il ou elle détient comme contractuel-le, et à la valeur du point. Dans la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations qui s'est achevée en juillet, la FSU a porté l'exigence de revaloriser l'un et l'autre. Dans la suite de cette négociation, le ministère de l'Éducation nationale doit transposer aux grilles indiciaires des corps enseignants les mesures actées pour la catégorie A. Le SNES-FSU rendra compte du contenu des concertations comme il a commencé à le faire (voir L'US Mag n° 758) ; il défendra des mesures qui profitent à tous-tes.

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

La valeur du point d'indice est gelée depuis 2010 alors même que les retenues sur le salaire brut augmentent chaque année. Si l'on compare le pouvoir d'achat d'un enseignant à un échelon donné en 2000 et en 2016, il manque environ deux mois de salaire par an. La FSU a donc au long de la négociation PPCR exigé l'augmentation de la valeur du point. Un rendez-vous salarial a été acté pour février 2016. Le 26 janvier, les manifestants du second degré mobilisés contre la réforme du collège ont



rejoint les défilés Fonction publique organisés pour peser sur la négociation salariale. Du point de vue de la FSU, cette mobilisation réussie doit avoir des suites. Le congrès du Mans a décidé que la FSU s'adresserait aux confédérations syndicales pour les appeler à organiser une action unitaire contre les politiques d'austérité. Dans la Fonction publique, elle a mandaté de proposer des initiatives le jour de l'ouverture des négociations, et de mettre en débat la proposition d'une grève unitaire en fonction des propositions gouvernementales. Car les personnels attendent plus que des mesures symboliques. ■ Anne Féray

14^e édition du Festival International du Film des Droits de l'Homme (FIFDH)

Pour la quatorzième édition du FIFDH, dix-neuf longs-métrages documentaires, trois longs-métrages de fiction et onze courts-métrages aux formats variés sont au programme.

Du 5 au 12 avril 2016, les projections auront lieu au cinéma Luminor – Hôtel de Ville (Paris 4^e). Du 13 au 19 avril, les séances se tiendront dans des lieux variés d'Île-de-France, tels que les universités, les centres sociaux, les cinémas d'art et essai, etc. L'édition 2016 fera la part belle aux associations qui défendent les droits humains et sera ponctuée de débats avec la

salle, pendant lesquels chercheurs, acteurs associatifs, journalistes et professionnels du cinéma interviendront. Dans cette même logique, le FIFDH proposera des séances en matinée dédiées aux publics scolaires suivies d'échanges avec des réalisateurs ou des intervenants.

25 milliards d'euros

La perte sèche que représente la fraude fiscale pour le budget de l'État en 2015 selon le dernier rapport de la Cour des Comptes qui vient de paraître.

Hongrie : les enseignants en grève

À l'appel de trois syndicats enseignants dont le SEH, Syndicat des enseignants de Hongrie avec lequel le SNES-FSU a des relations d'amitié et de travail en bilatérale, une plateforme revendicative a été élaborée pour protester contre la politique éducative du gouvernement Orban, au pouvoir depuis 2010. Parmi les vingt-cinq revendications, le rétablissement de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, la mise en place d'un véritable dialogue social pour toutes les réglementations ou projets de loi concernant l'enseignement, le retour à 22 heures du service des enseignant(e)s et la diminution des tâches administratives.



AU MANS, LA FSU ACCÉLÈRE

Réuni du 1^{er} au 5 février, le congrès national de la FSU a tracé la feuille de route revendicative de notre fédération pour les trois années à venir. Organisés en quatre thèmes et deux thèmes transversaux (Services publics, laïcité), les débats ont permis d'élaborer une série de mandats importants sur l'avenir de la FSU, les revendications salariales et de déroulement de carrière, les alternatives aux politiques économique et sociale actuelles, l'organisation de l'État, la place et le rôle des services publics, la lutte contre la précarité et toutes les formes de discrimination, la défense des libertés individuelles et collectives, le projet éducatif...

Autant d'éléments que le prochain congrès du SNES-FSU devra intégrer dans sa réflexion lors de son congrès national à Grenoble et traduire pour le second degré en revendications et modalités d'action.

THÈME 1

« Éducation, formation, culture et recherche » : relever le défi de la démocratisation

La FSU a donné ses conditions pour un système éducatif qui permette la réussite de tous les élèves et étudiant-es, dans le respect des métiers et des statuts des personnels. Ce système doit maintenir des dispositifs (ULIS, etc.) et des structures (SEGPA, etc.) conçus pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.



La carte de l'éducation prioritaire doit partir des besoins et non d'un quota prédéfini. Les transitions de l'école au collège, puis au lycée, puis dans l'enseignement supérieur doivent être facilitées par les contenus enseignés, mais aussi par des temps de concertations intégrés aux services des personnels. Refusant le bloc école-collège, la FSU fait le constat que le cycle CM1-CM2-Sixième ne peut pas fonctionner. Elle en demande la redéfinition, ainsi que des repères de programmes sur ce qui doit

être enseigné en Sixième. Le conseil école-collège doit être repensé, en l'affranchissant de toute pression hiérarchique. Elle demande enfin que les moyens économisés sur le redoublement abondent ceux liés à la prévention de la difficulté scolaire et au décrochage.

Pour lutter contre la crise du recrutement, la FSU propose des prérecrutements dès la première année de licence, contingentés pour répondre à tous les besoins, dans toutes les disciplines et toutes les académies. Les prérecruté-es auraient un statut d'élève-professeur-e, ouvrant droit à la retraite et garantissant des conditions de formation de nature à favoriser la réussite au concours et au master.

THÈME 3

Justice sociale et démocratie

L'exigence d'une même urgence démocratique pour la transition écologique, les droits humains et la justice sociale constituent le fil directeur du thème 3. Les débats ont enrichi les mandats existants et ouvert la réflexion sur des questions nouvelles (réduction du temps de travail, revenu minimal de base, sécurité sociale professionnelle, dépénalisation du cannabis...). Face à la crise écologique, le congrès a souhaité que soit initié au plus vite un scénario de sortie du nucléaire et que la fiscalité écologique ne pénalise pas les ménages modestes.

Dénonçant l'instrumentalisation de la dette imposant des politiques insoutenables pour les peuples,



il a rappelé la nécessité d'annuler les dettes illégitimes et de construire une autre Europe. Aux politiques d'austérité, la FSU oppose une réhabilitation de la dépense publique et de l'impôt, un financement plus juste et solidaire de la protection sociale. Elle a voté un mandat d'étude sur le prélèvement à la source, les quotients conjugal et familial.

Le congrès a réaffirmé l'engagement de la FSU à défendre les droits humains et les libertés publiques. Une motion adoptée à l'unanimité a dénoncé la dérive sécuritaire, l'inscription de l'état d'urgence dans la Constitution et déchéance de nationalité.

Le congrès a rappelé le droit des peuples à vivre libres et en paix, le soutien de la FSU aux victimes des crimes de « l'État Islamique » ou des régimes répressifs, ses mandats « historiques » sur la Palestine. Il a revendiqué un traitement digne des réfugiés et de tous les migrants. Deux zooms rappellent que rien n'est jamais acquis pour les droits des femmes et que la FSU poursuit le travail engagé avec d'autres contre l'extrême droite. Le congrès a enfin adopté un texte transversal relatif aux fondements et valeurs de la laïcité.

THÈME 2

Fonction publique : une idée moderne

Les débats ont permis de préciser les impacts de la réforme de l'État (réformes territoriales et réorganisation des services de l'État) sur les services publics et la fonction publique. Les analyses convergent pour dénoncer des réformes qui vont



conduire au recul de l'État, à l'accroissement des inégalités, à une dégradation des missions et de leurs conditions d'exercice. La FSU poursuivra ses actions de défense des services publics en recherchant l'unité d'action la plus large avec toutes les organisations syndicales et aussi dans le cadre du collectif « Convergences des Services publics ».

Du côté des personnels, les orientations managériales se développent dans les différents secteurs. Pour reconstruire du collectif, l'intervention syndicale au sein des instances consultatives, le développement des CHSCT sont essentiels.

Pour les salaires, l'urgence est de revaloriser le point d'indice et de reconstruire la grille indiciaire. Dans la suite de PPCR, il faut peser pour des carrières revalorisées, parcourues sans obstacle de grade. C'est une condition impérative pour obtenir des mesures pour tous et toutes. La FSU s'opposera donc à des modalités de changement de grade construites sur l'opportunité des emplois occupés ou sur la conviction de la hiérarchie.

Enfin, combattre la précarité demeure indispensable. Si les situations sont diverses, les convergences pour l'action revendicative sont claires : droit au réemploi, à un temps complet, à une rémunération améliorée et plan de titularisation rapide.

THÈME 4

Avenir du syndicalisme

Dans la partie syndicalisme, le texte a cherché à faire l'analyse du contexte social, économique, politique, puis à faire le point sur l'état du syndicalisme français. Le constat a été fait que c'est avec la CGT, Solidaires, parfois FO que les luttes contre l'austérité avaient été menées dans la période. Le débat en commission sur les modalités d'action a débouché sur des écritures nuancées sur la grève, mode d'action incontournable dont la mesure et l'impact ne se réduisent pas au nombre de participants mais suppose surtout de s'inscrire dans une stratégie plus globale.

À partir de la proposition de la SD 13, le congrès a souhaité donner le signal qu'un pas devait être franchi dans la démarche d'unification syndicale.

La partie consacrée à la FSU a été marquée par l'évolution du règlement intérieur, aboutissement d'un débat fructueux sur la façon de concilier l'esprit présidant à la naissance de notre fédération – la recherche privilégiée de synthèses – et les situations où la FSU aurait à se prononcer sur un texte de type protocole par un vote binaire.

La réorganisation des académies au sein des nouvelles Régions a donné lieu à plusieurs interventions de SD, légitimement interrogatives sur la nécessité ou non de faire évoluer les structures de la FSU. Il a été convenu de faire un bilan annuel des coordinations que mettraient en place les sections départementales, en lien avec les CFR avant de prendre des décisions éventuelles de restructuration.

Le congrès a enrichi les mandats sur les moyens et outils de communication, posé des jalons pour faciliter le renouvellement militant, l'engagement de toutes et tous, avec une attention particulière portée aux questions de féminisation pour lesquelles il a semblé nécessaire d'être plus volontariste en passant par des mesures introduites dans le règlement de la fédération. Toutes les dimensions de l'activité internationale et la participation au mouvement altermondialiste ont été réaffirmées. La FSU poursuivra les demandes d'adhésion à la CES (Confédération européenne des syndicats) comme à la Confédération syndicale internationale malgré l'opposition de l'UNSA et la CFDT. Mandat a été donné de reprendre une démarche de demande d'adhésion à l'Internationale des services publics (ISP).



La FSU avec les Goodyear

En congrès au Mans, la FSU a manifesté son soutien aux huit syndicalistes de Goodyear ! Huit salariés de l'usine d'Amiens-Nord ont été condamnés à de la prison ferme alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré



leur plainte. C'est la première fois depuis 50 ans que des syndicalistes sont condamnés à de la prison alors qu'ils empêchent la

fermeture de leur usine pour sauver les emplois. La FSU dénonce cette volonté de criminaliser l'action syndicale. Elle n'accepte pas que l'on assimile la défense de l'intérêt des salariés à un délit. À l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses. La FSU exige l'arrêt des poursuites contre les huit de Goodyear.

750

Le 8^e congrès de la FSU a réuni au Mans 750 délégués des différentes sections départementales et des syndicats.

160 000

La FSU regroupe 160 000 adhérents et

22

syndicats, dans la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale, l'emploi et l'insertion.

RÈGLEMENT ÉLECTORAL ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

La CA nationale des 12 et 13 janvier 2016 a précisé les dispositions en vigueur depuis 1977 pour les élections à la CA nationale du SNES-FSU et a adopté le présent règlement électoral à l'unanimité des 44 votant-e-s.

PREMIÈRE PARTIE : CANDIDATURES

Article 1.

Pour garantir l'authenticité de toutes les candidatures et permettre la vérification de l'acquittement de la cotisation syndicale pour l'année scolaire en cours et l'année scolaire précédente (cf. article 2 du règlement intérieur) chaque candidat-e signera une déclaration de candidature sur une liste d'orientation, précisant à quel(s) S1 a été versé sa cotisation 2015-2016 (avant le 4 mars 2016) et sa cotisation 2014-2015 et précisant son éventuelle candidature à un secrétariat de catégorie ou groupe de catégories. Sont exemptés de cette deuxième obligation (paiement de la cotisation 2014-2015), les élèves des centres de formation qui n'appartenaient pas à l'Éducation nationale, les collègues qui en 2014-2015 appartenaient à une catégorie qui ne leur permettait pas d'être syndiqués au SNES-FSU, ainsi que les collègues syndiqués en 2013-2014, qui, pour des raisons de force majeure à préciser explicitement (non-réemploi, etc.), n'ont pas pu être syndiqués en 2014-2015.

La CA confirme les décisions antérieures : pour les élections à la CA nationale du SNES-FSU de 2016, ne sont pas éligibles les collègues s'étant présentés sur les listes d'organisations syndicales concurrentes du SNES-FSU lors des élections professionnelles (CAPA, CAPN, CCP, CTA, CTM) de décembre 2014. Une commission du BN se réunira le mardi 9 février 2016 à 16 h 30 pour enregistrer le nombre et l'appellation de chacune des listes ayant déposé un appel à candidatures.

Chaque liste de candidats sera déposée au siège national du SNES-FSU le mardi 5 avril 2016 avant midi (version papier et version informatique) afin de permettre le contrôle, par le

S4, du paiement des cotisations et de la régularité des candidatures. En cas de problème de paiement de cotisation lors de la vérification, les S3 seront immédiatement sollicités. Lors de son dépôt, chaque liste devra être accompagnée des originaux des déclarations individuelles de candidature et d'un exemplaire de la déclaration d'orientation (version papier et version informatique).

Les déclarations d'orientation seront échangées le mardi 5 avril 2016 dans une commission du BN.

Toute liste qui le souhaite pourra demander au S4 la prévérification de l'acquittement des cotisations dans les conditions suivantes :

- chaque courant de pensée déposera le mercredi 16 mars 2016 au plus tard, et en une seule fois, la totalité des noms pour lesquels il demande vérification ;
- les réponses seront fournies, dans un délai maximum de trois jours ouvrables qui suivent la réception des noms, sur la base des informations enregistrées par le fichier national à la date où la demande de vérification est présentée ;
- une telle vérification ne peut valoir validation d'éligibilité.

La CA arrête ces dispositions afin de permettre :

- à toutes les listes de connaître le nombre et la nature des listes en présence ;
- au BN et à la CA de veiller à l'application de l'article 4 du règlement électoral concernant l'appellation des listes ;
- de donner à L'US les moyens de prévoir les possibilités de publication des différentes listes et déclarations d'orientation.

Article 2. Nombre de candidat-e-s par liste

Pour être recevable, une liste doit comporter

150 candidatures (75 titulaires et 75 suppléants). Doivent figurer sur cette liste et être clairement identifiés, les candidat-e-s titulaire et suppléant-e pour représenter les catégories ou groupes de catégories. Peut faire acte de candidature à un tel poste, tout-e électeur-trice appartenant à la catégorie ou au groupe de catégories.

Article 3. Sanctions pour liste

non conforme au règlement électoral

Dans le cas où une ou plusieurs candidatures se révéleraient irrégulières après le dépôt de la liste, les dispositions suivantes seraient appliquées :

- Si une seule candidature est irrégulière, possibilité est donnée de faire une rectification dans un délai de trois jours.
- Si deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix obtenu par la liste concernée sera diminué de 2/150°.
- Si plus de deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix de la liste subira un abattement supplémentaire de 1/75° pour chacune des candidatures irrégulières au-delà de deux.

Dans tous les cas, une information sera publiée dans L'US avant le vote.

Article 4. Appellation des listes

a) Chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant, sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée.

b) L'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente au scrutin dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'ac-



compagne doit correspondre à cette dénomination.

c) Chaque courant de pensée représenté à la CA nationale a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de ses élus titulaires et suppléants à la CA nationale.

d) N'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES-FSU.

e) Si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste.

f) Dans le cas où une liste représentée à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA nationale) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et éventuellement lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le bureau national. ■



Le congrès du SNES-FSU se tiendra à Grenoble du 28 mars au 1^{er} avril 2016. Il sera précédé, dans chaque académie, par un congrès académique organisé par les S3. Ces travaux n'auront de véritable intérêt que s'ils prennent bien en compte l'avis de l'ensemble des syndiqués, pour mener aux décisions finales du congrès national. Les sections d'établissement, les S1, ont un rôle décisif à y jouer. N'hésitez pas non plus à solliciter des militants de vos sections départementale, académique et nationale pour participer à la discussion.

À chacun d'entre nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir des rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites, d'assurer une représentation dans les congrès académiques. Un espace dédié au congrès est ouvert sur le site et est accessible depuis la page d'accueil. Il contient les pré-rapports, les mandats du congrès de Marseille ainsi que les contributions. Pour participer au débat préparatoire, adressez vos contributions sur chaque thème ou les modifications statutaires, en précisant le thème concerné, à l'adresse contributions@sned.edu. Elles seront publiées en ligne par ordre d'arrivée. Pour faciliter leur appropriation par les syndiqués, il est indispensable de limiter les contributions à 3 000 signes. Bons débats à toutes et tous.

Frédérique Rolet, Roland Hubert

PRÉCISION SUR LE THÈME 4 L'AVENIR DE LA FSU

Dans son congrès national, la FSU a approfondi sa réflexion sur son avenir et sur son mandat de construire, avec les organisations syndicales qui partagent ses valeurs et sa conception du syndicalisme, un nouvel outil syndical rassemblé au service des salarié-e-s. La résolution votée précise : « À cet effet, la FSU entend poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires, sans mettre de limites sur les forces qui pourront participer à cette construction. Cette démarche doit être appliquée à tous les échelons de la vie syndicale, du national au local, de l'interprofessionnel au catégoriel. Elle articule la mise en place de formes d'actions unitaires et d'un travail d'analyse et d'initiatives communes (formation, documents communs, initiatives en direction des autres OS...). Elle peut se concrétiser par une forme d'association entre nos structures syndicales. »

Ce mandat ouvre des perspectives nouvelles dans le débat que mène le SNES-FSU depuis son congrès national de Perpignan en 2009 sur les modalités pour parvenir à un syndicalisme de lutte et de transformation rassemblé.

Il vient percuter les écritures du pré-rapport du thème 4. Le congrès de Grenoble devra intégrer dans sa réflexion cette volonté de la FSU d'œuvrer concrètement au rassemblement du syndicalisme français en étudiant les modalités « d'association des structures syndicales », les étapes nécessaires pour parvenir à ce rapprochement, en particulier avec la CGT, et en y associant largement les personnels. Il s'agit de parvenir à impulser une nouvelle dynamique à tous les niveaux de notre organisation à l'opposé d'une démarche d'appareil. Chacune et chacun peut se saisir de ce débat dès maintenant (voir encadré et sur le site⁽¹⁾ les modalités pour les contributions). Les congrès académiques devront s'emparer de cette question et formuler des propositions qui seront débattues à Grenoble.

Un défi pour notre syndicalisme, sans doute, mais une nécessité pour son avenir.

■ Roland Hubert

(1) <http://www.sned.edu/Preparez-le-congres.html>

LES CONGRÈS ACADÉMIQUES

AIX-MARSEILLE : 16 et 17 mars, lycée Georges-Duby de Luynes • **AMIENS** : 9 et 10 mars • **BESANÇON** : 15 mars • **BORDEAUX** : 9/10/11 mars, Seignosse • **CAEN** : 15/16 mars • **CLERMONT-FERRAND** : 15 et 16 mars • **CORSE** : 17 et 18 mars • **CRÉTEIL** : 14, 15 et 16 mars, Maison des syndicats de Créteil, 11, rue des Archives. Métro Créteil Préfecture • **DIJON** : 17 et 18 mars, Chalon-sur-Saône • **GRENOBLE** : 10 et 11 mars • **GUADELOUPE** : 17/18/19 février • **GUYANE** : 17/18 mars • **LILLE** : 7 et 8 mars • **LIMOGES** : 17 et 18 mars • **LYON** : 8 et 9 mars, Bourse du travail de Lyon • **MARTINIQUE** : 15, 16 et 17 février • **MONTPELLIER** : 10 et 11 mars, lycée de Pézenas dans l'Hérault •

NANCY : 17 et 18 mars, Maison régionale des sports de Tomblaine • **NANTES** : 10 et 11 mars, Angers • **NICE** : 10 et 11 mars • **ORLÉANS** : 10 et 11 mars • **PARIS** : 15 et 16 mars • **POITIERS** : 9 et 10 mars, Saintes • **REIMS** : 17 et 18 mars, collège Les Jacobins, Troyes • **RENNES** : 8 et 9 mars • **RÉUNION** : 22/23 février, repli 29 février et 1^{er} mars • **ROUEN** : 3 et 4 mars • **STRASBOURG** : 10 et 11 mars, Mulhouse • **TOULOUSE** : 10 et 11 mars, lycée S.-Hessel, Toulouse • **VERSAILLES** : 10, 14 et 15 mars, le 10 mars à Arcueil et les autres dates au lycée Vinci, Levallois-Perret

APPELS À CANDIDATURE

UNITÉ ET ACTION

REJOINDRE UNITÉ ET ACTION POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF ET DÉTERMINÉ

Alors que notre pays a connu de terribles attentats et que la crise sociale s'approfondit, le mouvement syndical se doit d'unir ses forces à même de contrer les tentations de surenchère sécuritaire, et doit combattre l'austérité.

Pour porter ses revendications de progrès social, U&A, tendance majoritaire qui dirige le SNES-FSU, agit pour qu'il s'investisse sur tous les plans, participe aux différentes intersyndicales (interprofessionnelles, Fonction publique, extrême droite...). Faisant de la question des salaires une priorité de l'action syndicale, le SNES-FSU a pesé avec la FSU pour obtenir un « rendez-vous salarial » sur le point d'indice et pour que les grilles salariales soient reconstruites, des débuts de carrière honteusement bas aux fins de carrière plafonnées trop tôt. Il mène depuis plus de huit mois le combat contre la réforme du collège comme une lutte d'intérêt général, dénonçant l'appauvris-

sement de l'offre éducative qu'elle constituerait, les inégalités qu'elle engendrerait, tout en mettant en avant ses propositions pour un collège ambitieux. Cette lutte, le SNES-FSU l'a construite avec les personnels, dans un processus alternant journées de grève, manifestation nationale, actions dans les formations et dans les établissements, adressés à l'opinion. Fidèle à l'orientation UA, le SNES-FSU a porté ses propositions dans les discussions sur le collège et a su claquer la porte quand le MEN a prétendu imposer sa réforme. Il est fermement décidé à poursuivre et amplifier l'opposition aux réformes qui dénaturent nos métiers et dégradent la qualité du service public.

U&A propose de poursuivre cette stratégie avec trois objectifs majeurs :

- ▶ une transformation ambitieuse du système éducatif pour la réus-

site de tous les élèves et contre les inégalités sociales, spatiales et toute forme de discrimination ;

- ▶ la revalorisation de nos métiers par l'augmentation des salaires, la résorption de toutes les formes de précarité, et l'abandon des politiques managériales qui ne respectent pas nos métiers ;

- ▶ le rassemblement de toutes les forces progressistes contre les politiques d'austérité ;

Si vous voulez continuer à rassembler les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation et les retraités dans un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire et force de proposition au sein d'une Fédération qui porte les valeurs et la défense des services publics et de la protection sociale, vous avez votre place à nos côtés.

Contact : **Frédérique Rolet** : frederique.rolet@nes.edu

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

UN SYNDICALISME DE LUTTE POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ

Ce droit de tendance est essentiel au fonctionnement démocratique et pluraliste de la FSU et du SNES. Les militant-e-s de l'EE agissent au quotidien à la construction du SNES-FSU. Désireux de changer l'école et la société, ils défendent un syndicalisme de lutte et de transformation sociale capable de porter ses mandats quel que soit le gouvernement en place.

Contre une politique sociale et éducative délétère

Le quinquennat Hollande a amplifié les régressions initiées par ses prédécesseurs dans tous les domaines. Le syndicalisme doit combattre cette politique dictée par l'Union Européenne et le MEDEF, normée par la concurrence généralisée, par l'intérêt privé, par l'exploitation, le contrôle social et l'austérité au nom d'une dette qui n'est pas la nôtre. Syndicat du second degré, le SNES-FSU a la responsabilité de

lutter contre « la nouvelle école capitaliste » qui en est le corollaire, école du tri social, inégalitaire, surtout soucieuse de transformer, au moindre coût, chaque élève en employé efficace et en citoyen obéissant. L'École Émancipée défend une école formatrice d'esprits structurés et critiques, qui mise sur la capacité de tous et toutes, et donne les moyens aux élèves comme aux personnels d'œuvrer pour que chaque jeune y développe son intelligence et s'épanouisse.

Un syndicalisme qui promeut la solidarité

Le syndicalisme que défend l'EE s'engage sur toutes les batailles car les salarié-es du public et du privé subissent des attaques similaires. Nous devons défendre ensemble le code du travail, la protection sociale, les services publics, fondements d'une société solidaire. La solidarité c'est aussi combattre la répression qui s'abat toujours plus

sur les salarié-es en lutte, y compris dans l'Éducation nationale, et c'est défendre les droits et libertés contre toutes les dérives autoritaires.

Un syndicalisme unitaire et offensif

Pour tout cela, il nous faut un syndicat offensif qui ne s'engue pas dans de pseudo-négociations faussement appelées « dialogue social », et qui dénonce clairement les manœuvres d'un gouvernement qui a renoncé à être de gauche. Il faut créer un rapport de force le plus large possible, idéologique et concret, contre toutes les régressions et pour une société démocratique, égalitaire et solidaire.

Vous partagez ces idées ? Portez-vous candidat-e sur les listes présentées par l'École Émancipée

Contact : oliviersillam@gmail.com

ÉMANCIPATION

POUR DÉFENDRE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET SES PERSONNELS, CHANGER D'ORIENTATION !

Ce gouvernement mène une politique au service du capitalisme. La répression des mouvements sociaux (Goodyear, Air France...) et les atteintes aux libertés avec l'état d'urgence... en sont les derniers avatars. Il programme le démantèlement du code du travail, de la sécurité sociale, des statuts (PPCR, loi mobilité-déontologie)...

Et dans l'éducation : déréglementation de l'école publique, réforme du lycée à venir, ordre moral « républicain », avancement d'échelon au rythme le moins favorable avec les PPCR, renforcement de la hiérarchie et des méthodes managériales, de la souffrance professionnelle...

Or, les directions du SNES et de la FSU après avoir cautionné la « refondation de l'école », et au lieu de construire le rapport de force sur des revendications claires... s'enferment dans des « concertations » de « dialogue social » où le pouvoir impose ses contre-réformes.

Nous proposons une autre orientation :

- ▶ rompre avec la soumission de l'école aux intérêts du patronat : loi de « refondation », nouveaux statuts des personnels d'août 2014, réforme du collège et des programmes, multiplication des hiérarchies locales... l'abrogation de toutes ces contre-réformes s'impose ;

- ▶ combattre la « réforme » du collège qui touchera aussi le primaire et le lycée... et pour cela : préparer la grève jusqu'à son abrogation, refuser de négocier son application (formations, évaluation, brevet...); une victoire montrerait qu'on peut gagner sur le reste !

- ▶ défendre des revendications urgentes : contre la précarité (titularisation immédiate et sans condition de toutes les personnes précaires) et le blocage des salaires, création de tous les postes statutaires nécessaires, baisse des effectifs par classe, liberté pédagogique... ;

- ▶ agir pour une école publique égalitaire, fondée sur la laïcité et le droit à l'éducation pour tous les jeunes, une école non ségrégative et sans hiérarchie entre les savoirs, favorisant le développement de l'esprit critique... ;

- ▶ défendre les libertés démocratiques, en agissant pour la levée immédiate de l'état d'urgence, le refus de sa « constitutionnalisation » et de la déchéance de nationalité, des lois liberticides en préparation ;

- ▶ favoriser l'auto-organisation et la démocratie dans les luttes (AG des personnels souveraines et coordinations à tous les niveaux).

Pour y concourir rejoignez la liste Émancipation

Pour tout contact : er@emancipation.fr, www.emancipation.fr

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

FACE AU GOUVERNEMENT, A LA RÉFORME DU COLLÈGE ET À PPCR, UNE SEULE ORIENTATION, LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

Le gouvernement met en place la réforme du collège, qui réduit les heures d'enseignement disciplinaire pour chaque élève, et maintient celle du lycée. La ministre Vallaud Belkacem refuse de nous écouter et impose, en utilisant les nouveaux décrets d'août 2014, les « formations-formatage ».

Nous nous félicitons donc que, depuis des mois, le SNES-FSU demande l'abrogation de la réforme du collège et appelle à la grève. Mais comment comprendre qu'au congrès de la FSU⁽¹⁾ ait été votée une nouvelle modalité permettant de signer un accord avec le gouvernement sans respecter la règle de 70 % des votes en pour, en vigueur dans la FSU depuis sa fondation ?

Quel accord est-il possible de signer avec le gouvernement ? À chaque décision prise, collège, lycée, blocage des salaires, réforme du code du travail, nous pouvons constater que le gouvernement n'est pas avec nous, mais qu'il est contre nous.

L'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) a été signé par la FSU et se met en place. Concernant l'augmentation de nos salaires, la ministre Lebranchu annonce « une augmentation symbolique ».

Le budget 2016 supprime l'avancement d'échelon au rythme le plus rapide pour les agents de la fonction publique territoriale. Pour un éboueur à Paris, la perte est de 40 000 euros sur une carrière.

Dans l'Éducation nationale, on commence à discuter d'un rythme d'avancement d'échelon uniquement à l'ancienneté pendant les dix premières années de la carrière.

Or, entre un professeur certifié qui progresse toute sa carrière au grand choix et un autre uniquement à l'ancienneté, il y a une différence de 150 000 euros.

Après des semaines de discussions sur PPCR, le congrès de la FSU a voté que « la FSU dénonce la suppression du rythme minimal d'échelon »

(le plus favorable, ndlr) ; alors ne faut-il pas demander son rétablissement, ainsi que l'ont demandé des délégués au congrès, quitter les groupes de travail et retirer la signature de la FSU d'un tel accord ? La grève du 26 janvier, très forte dans les collèges, pour l'abrogation de la réforme, a montré la disponibilité des personnels pour la grève. L'heure est à la grève, la vraie, jusqu'au retrait de la réforme.

Portez-vous candidats sur la liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr

(1) On ne peut que se féliciter que le congrès de la FSU qui vient de se tenir ait voté, enfin, à l'unanimité, une motion demandant la levée de l'état d'urgence et une autre exigeant l'arrêt des poursuites contre les syndicalistes de Goodyear. La défense des libertés syndicales ouvre la voie à l'action syndicale.

FRONT UNIQUE

APPEL À CANDIDATURE

L'état d'urgence que le gouvernement Hollande-Valls-Macron veut constitutionnaliser (avec la déchéance de nationalité) ne vise en rien la protection de la population. C'est la condamnation des travailleurs de Goodyear, qui en éclaire le contenu réel : les moyens policiers, l'arbitraire, sont utilisés pour interdire les manifestations et l'organisation de tout combat réel en défense des droits fondamentaux des travailleurs menacés de toute part. C'est par là même l'existence des syndicats qui est en cause. **Il est urgent que le SNES-FSU exige la levée immédiate de l'état d'urgence et mette tout en œuvre pour que puisse s'organiser une mobilisation réelle interdisant au Parlement de voter sa constitutionnalisation. C'est incompatible avec la participation au comité de suivi de l'état d'urgence mis en place par ce même gouvernement.** Cette orientation est à l'opposé de celle qui fait du syndicalisme un

auxiliaire du gouvernement en signant des accords dans le cadre du « dialogue social », comme ce fut le cas de l'accord PPCR, signé par la FSU, qui introduit mobilité, et individualisation des salaires pour les fonctionnaires.

Le SNES-FSU doit donc se prononcer pour que la FSU retire sa signature du protocole PPCR, et cesse toute discussion dans ce cadre.

Dans les collèges la grève du 26 janvier a encore montré l'hostilité profonde des collègues à la réforme. Mais chacun a conscience que la situation exige tout autre chose qu'une « résistance » éparpillée, bahut par bahut. **Il est temps pour la direction du SNES-FSU de convoquer une conférence nationale de délégués des collèges pouvant décider de l'action centralisée au ministère pour le retrait de la réforme.**

Lors des journées de « formation », le ministère, les rectorats, ont appliqué des retraits de salaires aux collègues refusant de se rendre aux dites formations, tout en se rendant en classe, au motif que le temps de travail est désormais de 1 607 heures annuelles. Il semblerait donc que les décrets d'août 2014 n'aient pas toutes les vertus protectrices dont les a parés la direction. **La direction du SNES-FSU doit cesser de soutenir ces décrets, et exiger leur abrogation immédiate, ce qui permettrait de rétablir les décrets de 1950.** C'est sur une telle orientation que nous proposons de constituer une liste. Considérant que sur de telles revendications il est possible de constituer une liste commune avec URIS, nous en avons fait la proposition à son responsable.

Contact : mel@frontunique.com

RETRAITÉS LE SE-UNSA ABANDONNE LA FGR-FP

Malgré ce départ, pourtant contesté en interne, la Fédération générale des retraités de la Fonction publique qui va fêter ses 80 ans doit rester un outil syndical unitaire et combatif.

Association (type loi 1901) créée en 1936, la FGR-FP représente et défend les retraités de la Fonction publique. Elle regroupe des syndicats nationaux ou des groupements affiliés et des adhérents individuels. Des syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires (essentiellement Solidaires Finances Publiques) et de FO (Finances également) y participent à côté des adhérents directs. En 2014, l'effectif est de 47 000 (dont 19 941 FSU, 17 310 UNSA, 5 800 adhérents directs). Au congrès de Poitiers, en 2014, le secrétaire général élu est, pour la première fois, issu d'un syndicat national de la FSU (SNUipp), Michel Salingue.

Soucieuse de sa mission de défense des retraités de la FP, la FGR-FP a su conserver son unité malgré les tumultes de l'histoire syndicale. Ainsi dans la dernière période, même si elle n'a pas appelé à l'action le 24 novembre, elle a participé aux mobilisations intersyndicales : manifestation à Paris en 2014, carte-pétition du 1^{er} octobre 2015...

DÉCISION BRUTALE

Lors de son conseil national des 19 et 20 janvier, le SE-UNSA a pris la décision de quitter la FGR-FP, avec effet rétroactif au 1^{er} jan-



© Flickr / Thomas Leith-Olsen

vier 2016, sans avoir préalablement consulté l'ensemble des adhérents retraités du syndicat. Le SE-UNSA retraités au sein de la FGR-FP représente environ 14 000 adhérents. Cette décision brutale a suscité la colère d'une partie de ses adhérents retraités : certains retraités SE-UNSA ont décidé de partir, d'autres déclarent vouloir rester à la FGR-FP en devenant adhérents directs ou en rejoignant l'association des adhérents du SE-UNSA créée sous l'impulsion d'Annick Merlen et Jacques Maurice, ex-secrétaires généraux de la FGR-FP. Cette association demandera son affiliation à la FGR-FP lors de la CE extraordinaire, le 2 mars.

Attaché à un outil revendicatif, point de convergence des organisations syndicales et associations des retraités de la Fonction publique, le SNES-FSU entend poursuivre son engagement pour le faire vivre dans le pluralisme et l'unité et pour ce faire engager la réflexion sur l'avenir de la FGR-FP pour aujourd'hui et demain.

■ Marylène Cahouet

ACTION

Rendez-vous le 10 mars

L'intersyndicale des retraités a mis la défense du pouvoir d'achat au centre de ses revendications et ce dans une perspective d'actions sur la durée. Pour amplifier la mobilisation commencée le 3 juin 2014 (20 000 retraités à Paris), elle a décidé deux initiatives :

- une demande d'audience à M. Sapin, ministre des Finances, sous forme de lettre ouverte pour demander le rétablissement de la demi-part fiscale aux veufs et veuves et de l'exonération de la majoration familiale ;
- une mobilisation le jeudi 10 mars sur le pouvoir d'achat dans les départements sous des formes diverses avec le plus grand arc unitaire syndical possible.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Paris, loue maison + jardin, vac. scol., 400 €/s. Tél. 06 24 51 39 39

Venise/Rome/Florence centre, part loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

Domaine Alpe d'Huez, loue dans village 1600 m, appart. 3 p., 6 pers. ds chalet pied pistes hors ou pendant vac., 450 € à 750 €/semaine. Tél. 01 45 38 51 57

Corse sud, Conca, GR 20, 10 min mer et rivière, loue maison village 4/5 pers. Tél. 06 07 10 52 22

Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53

Espagne, La Pineda, loue prox. Port Aventura, golfs, appt 3 ch., 2 s.d.b., terrasse, direct sur plage, piscine, 400 à 800 €/sem. Tél. 06 20 17 09 23

Périgord, gîtes, piscine, poneys. Site : lapantere.fr. Tél. 05 53 36 07 41, soir.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent un circuit découverte :

- dans le sud des USA aux sources de la musique noire et country, été 2016 ;
- un circuit en Ouzbékistan ;
- un circuit de randonnées dans les îles grecques (de Santorin et d'Amorgos en avril).

Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70, chicokids@gmail.com

IMMOBILIER

Villard-de-Lans, vendis prox. pistes appt 4 pers., t.b. refait, 1 pièce + coin nuit, cave, vue agr. 42 000 € à débattre. Tél. 06 62 24 99 19, bgorriz@bbox.fr

À la CASDEN,
le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

Découvrez la CASDEN sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80*

L'offre CASDEN est disponible dans les agences Banques Populaires, sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

